

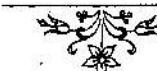
Docteur RENÉ PARMENTIER

Président de la Société Archéologique et Historique de Clermont

LA

Chapelle de Châteaurouge

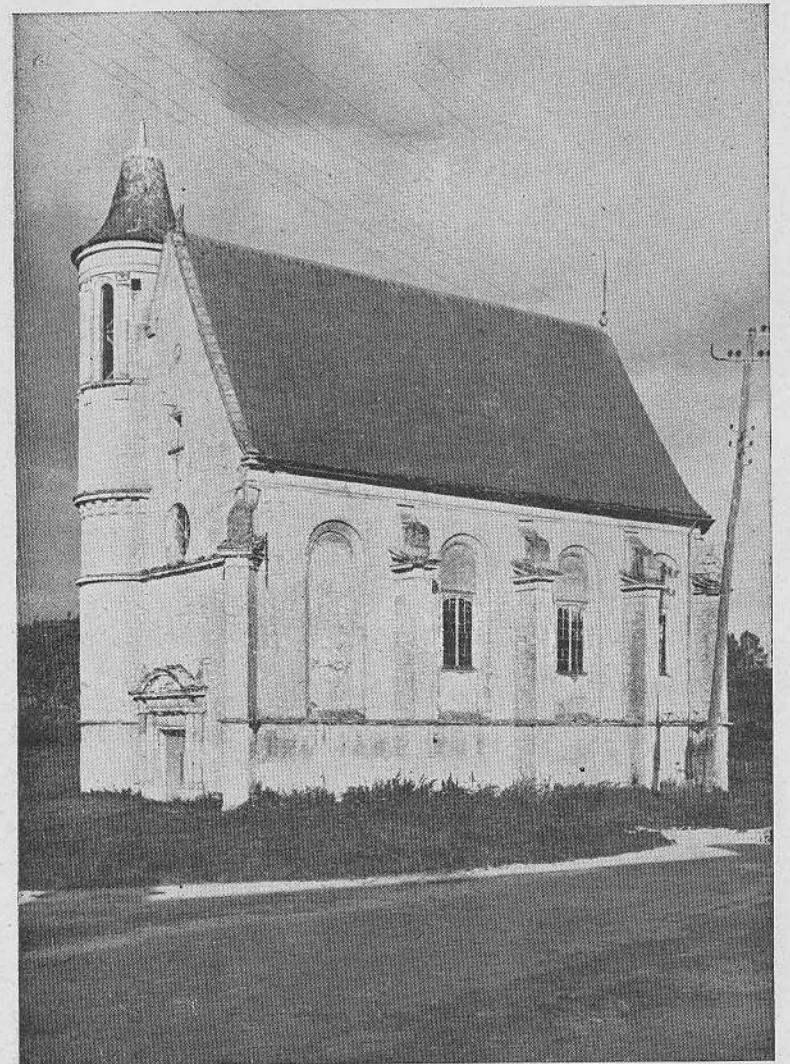
A CAUVIGNY (Oise)



IMPRIMERIES RÉUNIES DE SENLIS

9, PLACE HENRI-IV, 9

1931



D^r René Parmentier, Phot.
Chapelle de Châteaurouge (Cauvigny, Oise).

La Chapelle de Châteaurouge

A CAUVIGNY (Oise)

La Chapelle de Châteaurouge, commune de Cauvigny, s'élève à l'extrême Sud de ce hameau, sur le bord d'une petite rivière le ru de Cires qui la sépare du fond du vallon. Elle est mentionnée par Graves comme ayant été construite au début du XVII^e siècle (1). Une inscription moderne, placée à l'intérieur, indique qu'elle a été bâtie en 1625, par Gilles de Fay, seigneur de Fercourt. Les documents d'archives, que nous avons pu consulter, sont sensiblement postérieurs.

Le 27 août 1661, dame Anne de Fay, veuve de feu M. de l'Entrelun, dame de Châteaurouge y demeurant, faisait inscrire dans son testament les clauses suivantes : « donne la somme de deux cents livres de rente annuelle et perpétuelle à la Chapelle de Sainte-Restitute de Châteaurouge, et veut qu'il soit pris la somme de trente livres de sur les deux cents livres, et appliquer la dite somme de trente livres tous les ans aux réfections et ornements de la dite chapelle et quant aux huit vingt livres, veut et entend que ce soit pour entretenir un chapelain au dit Châteaurouge en la chapelle de Sainte-Restitute, lequel sera

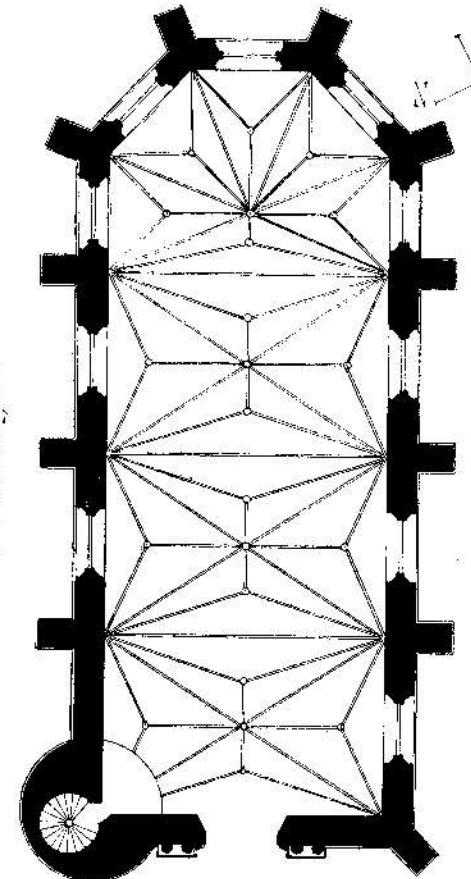
(1) Graves, Annuaire du département de l'Oise, Canton de Noailles, Année 1842, p. 57.

obligé de célébrer trois messes chaque semaine, lesquelles la testatrice entend être célébrées à perpétuité ». La dame de Fay laissait également : « à l'abbaye de Wariville quinze livres de rente annuelle et perpétuelle afin que les dames de la dite abbaye veillent et aient soin de faire célébrer les trois messes par semaine en la dite chapelle à perpétuité, et contraignent les seigneurs et dames de Châteaurouge, en cas qu'ils ne fassent pas dire les trois messes par semaine. » La non-exécution de la clause devait entraîner l'annulation de cette liberalité. Enfin il était prévu « trois livres de rente annuelle et perpétuelle pour payer le prédicateur, qui vient prêcher la Résurrection tous les ans à Châteaurouge. » Toutes ces rentes étaient à prendre sur la terre de la Seigneurie.

La terre et seigneurie de Châteaurouge passa dès 1661 à la sœur de Madame de Fay, Madame de Gruther, qui, par donation entre vifs, la remit le 6 avril 1662 au sieur de Honnereux ; les créanciers de ce dernier la céderent à dame Madeleine de Combaut, veuve de M. Jean Perraut, chevalier, seigneur de Fercourt, Sainte-Geneviève, etc. (19 décembre 1676). Après avoir appartenu à Nicolas Blondin, procureur au Parlement, elle resta ensuite entre les mains du marquis, puis du comte de Fercourt : sous ce dernier, en 1712, la chapelle avait déjà besoin d'être ornée et réparée.

Les messes fondées par la dame de Fay furent dites assez régulièrement jusqu'en 1712, où le marquis de Fercourt, étant venu faire du scandale à Châteaurouge, elles furent célébrées à l'église de Cauvigny. (1)

A l'époque de la Révolution, la chapelle était considérée comme dépendant de cette dernière église. Sur soumission du citoyen Isoré, propriétaire foncier à Louveaucourt, du 4 ventôse an VI (22 février 1798),



D^r René Parmentier. Phot.
Plan de la Chapelle de Châteaurouge

(1) Archives départementales de l'Oise. G. fabrique de Châteaurouge.

l'estimation de la chapelle fut faite le 17 ventôse de la même année (7 mars 1798) par J.-B. Bellanger, entrepreneur de maçonnerie à la Neuville-en-Hez, accompagné par Pierre Millon, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Noailles.

La valeur, en revenu annuel pour 1790, fut estimée à 42 liv. qui multipliées par 20, donna un capital de 840 liv. La désignation était ainsi rédigée : « Une ci-devant chapelle, située sur la place du château de Châteaurouge, construite avec piliers au pourtour, murs et voûte en dedans, le tout en pierre de taille, avec charpente en bois et couverture en ardoises de 63 pieds de longueur (20 m. 465) sur 26 p. de largeur (8 m. 446), le tout hors œuvre et trente pieds de hauteur (9 m. 745), carrelée en pierres de Senlis, et éclairée par neuf croisées avec vitraux en plomb ; attenant à la dite chapelle est une petite tour construite en pierres de taille de 24 p. (7 m. 796) de pourtour à l'extérieur, sur 44 p. (14 m. 293) de hauteur, arase du carré, dans laquelle est pratiquée un escalier pour monter aux voûtes de la dite chapelle. »

L'estimation mentionnait en outre « un hôtel » en pierres de taille du pays, de trois toises de long, « de mauvais lambris », insistant sur le mauvais état des vitraux, et indiquant une porte d'entrée en bois de chêne, garnie de gonds, serrures et crochets de fer.

L'adjudication définitive eut lieu le 26 germinal an VI (15 avril 1798), moyennant le prix de 31.300 fr., au profit du citoyen Boucher, homme de loi, demeurant à Liancourt ; le même jour, fut passée une déclaration de commande au nom des citoyens Pierre François et Pierre-Nicolas Isoré, demeurant à Cauvigny. (1)

La chapelle dut rester entre les mains de la famille

(1) Arch. dép. de l'Oise. Ventes en vertu de la loi du 16 brumaire an V. 2^e série. n° 200.

Isoré jusqu'en 1860, époque où elle fut achetée par M. Chartier Duraincy de Fercourt, qui fit restaurer le monument.

Le 6 octobre 1861, Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, assisté de M. Billot, curé de Cauvigny, bénissait solennellement la chapelle. Elle appartient actuellement à Mme Falempin, née Chartier-Duraincy.

La chapelle est orientée vers le nord-est ; elle comprend une nef unique formée de trois travées barlongues sensiblement égales que termine un chevet polygonal. Elle est éclairée par un oculus percé dans l'espace compris entre le portail et les voûtes, et par de grandes fenêtres terminées par un arc plein cintre; l'ébrasement est limité latéralement par de simples boudins, l'un du côté de la muraille, l'autre à la feuillure.

Les fenêtres sont au nombre de dix pour l'édifice entier ; dans la première travée en partant du portail, il n'en existe pas du côté Nord à cause de la tourelle extérieure; du côté opposé la baie est obstruée; déjà à la Révolution il en était ainsi puisque la désignation de l'an VI mentionne le chiffre de neuf fenêtres : elles étaient primitivement garnies de verres blancs losangiques dans toute leur hauteur, et étaient seulement bordées d'une décoration de verres de couleurs ; les trois baies terminales du chevet sont actuellement les seules à présenter cette disposition : le tiers moyen de ces baies est garni d'un boisage à sommet arrondi et à petits carreaux dont le profit rappelle le XVIII^e siècle. Pour les autres fenêtres qui comprennent un châssis semblable, le haut et le bas sont bouchés par un revêtement de briques et de plâtre.

Le pavage a été refait entièrement lors de la restauration de 1860.

La nef est couverte de voûtes d'ogives avec doubleaux, liernes et tiercerons ; le chevet présente une voûte rayonnante, également à liernes et tiercerons ; il est à remarquer que les formerets de la travée rec-

tangulaire du chœur sont à peine brisés, tandis que ceux des pans coupés sont nettement en tiers point.

Primitivement toutes les clefs de voûtes étaient pendantes, il n'en subsiste que quatre ; la clef du chœur comprend huit volutes affrontées deux à deux et séparées au départ par des consoles cannelées ; elles sont réunies ensuite par une bague et devaient suspendre un écusson aujourd'hui martelé et à peine reconnaissable. Les clefs de la seconde travée de la nef sont composées de deux rangs de palmettes superposées et se terminent par un aigle supportant un écusson martelé.

Toutes les voûtes sont reçues par des culs de lampe dont la décoration était d'une sculpture très soignée. Dans la nef les culots sont décorés d'aigles aux ailes déployées, qui supportent la corbeille et encadrent des écussons martelés. Il est à remarquer qu'à l'angle nord-ouest, les branches de la voûte s'arrêtent sans terminaison, il existe en ce point une sorte de trompe.

Au chœur les culs-de-lampe sont décorés d'anges tenant des banderolles ou des écussons ; seul le dernier culot du côté sud porte des grappes de raisin et des feuilles de vigne avec des rubans à franges.

En dessous de chaque cul-de-lampe est une niche avec fronton triangulaire au-dessus d'un entablement horizontal porté par deux petites consoles cannelées, sous le larmier se voient trois petites rosaces.

La disposition est la même au chœur sauf pour les niches angulaires, où les consoles sont remplacées par de simples boutons.

Contre le portail les niches se terminent par une coquille, l'entablement est couronné par un fronton arrondi. Toutes les consoles sont modernes, sauf contre le portail.

Du côté de l'Epître est creusé dans la partie inférieure de la muraille un petit autel composé d'une niche couronnée par une coquille dans un encadrement rectangulaire orné d'une rosace à chaque an-

gle. La partie supérieure est couverte par un fronton courbe, décoré de deux rinceaux latéraux sur un entablement horizontal, dans le tympan est une rosace. La tablette inférieure est supportée par deux consoles cannelées ; en dessous se lisent les lettres S. R. (Sainte Restitute).

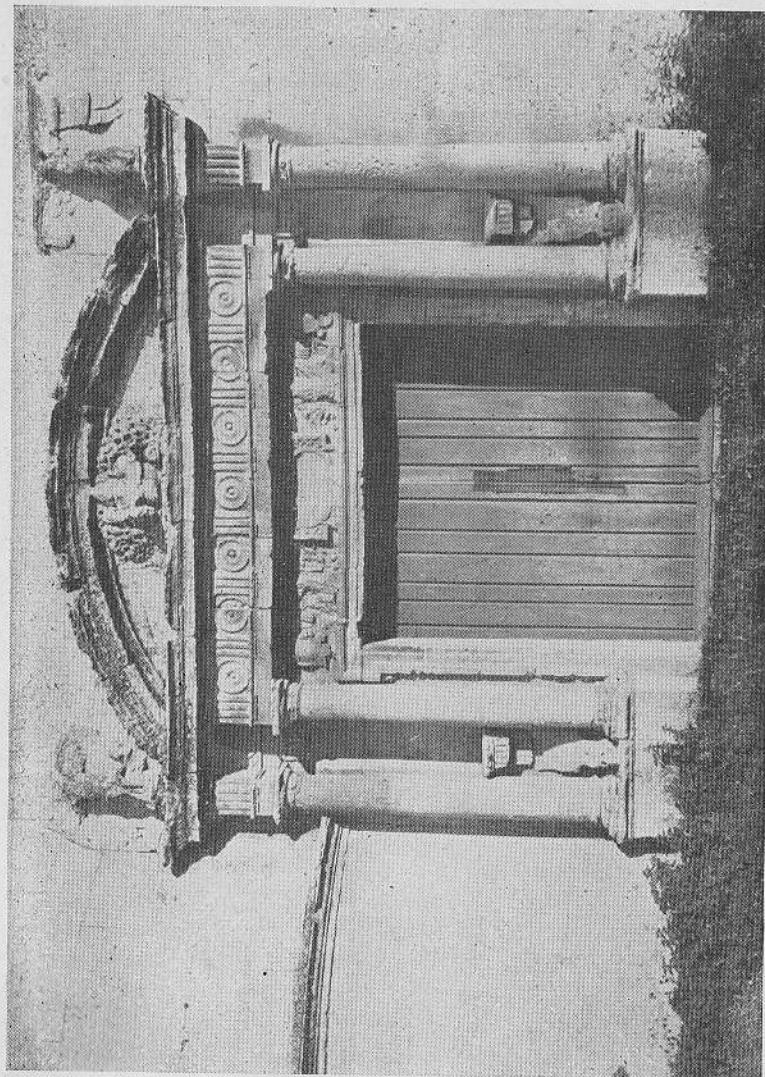
Du côté de l'Evangile est placée la plaque de marbre dont nous avons parlé à l'historique. Un autel de bois de style Louis XVI a remplacé l'autel de pierre signalé dans l'estimation de l'an VI ; sur le devant est un triangle avec caractères hébraïques au milieu de nuages et de rayons.

Extérieur

Le portail ou façade ouest présente à la partie inférieure sous un grand arc de décharge un portique particulièrement intéressant ; de part et d'autre de l'entrée, deux colonnes doriques, élevées sur des piedestaux, supportent un entablement couronné au centre par un fronton courbe et portant aux extrémités deux anges de faible relief, aux vêtements flottants et aux ailes éployées ; à droite au bout des ailes pend d'un côté une banderolle avec inscription illisible, et de l'autre une petite bannière sur laquelle sont figurées les balances de la justice. Dans le tympan, entre le fronton et l'entablement, se voit une décoration qui a été piochée, et est devenu indéchiffrable, écusson ou cartouche sur fleurs et feuillages. La frise est formée de triglyphes avec deux canaux et des gouttes, encadrant dans les métopes des bassins de sacrifice.

Le dessous de la frise, entre les colonnes intérieures, présente six rosaces avec fleur centrale entourée de 3 feuilles ressemblant à celles du nénuphar.

Le linteau est décoré au centre d'un cartouche dont l'ovale intérieur est vide et dont les enroulements sont



D^r René Parmentier. Phot.

Chapelle de Châteaurouge (Portail occidental).

ornés de deux rinceaux accolés ; de part et d'autre se distinguent encore un ange aux vêtements flottants et un écu de fantaisie.

Entre les colonnes accouplées, dont les gorgerins sont ornés de petites rosaces à six pointes, se voient dans un cartouche rectangulaire deux grecques enlacées. Les fûts des colonnes encerrent une niche terminée par un arc plein cintre, reposant sur une moulure bordée d'oves et de dards, au-dessus d'une plate-bande striée de canaux. Entre les niches et les piedestaux, un grand écu italien repose sur une tête de mort.

L'ouverture de la porte est entourée d'un cadre rectangulaire avec ressauts soutenus par deux petits mascarons finement sculptés.

Cette façade présente encore l'œculus éclairant la nef, bordé d'un simple boudin, et reposant sur le larmier qui, partant du contrefort d'angle, vient former bandeau sur le mur et sur la tourelle. Au niveau du comble est une petite baie rectangulaire et trois écussons disposés en triangle et dont le supérieur est entouré d'une guirlande de fleurs et de fruits.

Le pignon triangulaire est couronné par une petite plate-forme ovale qui devait supporter une statuette si l'on en juge par le fragment de vêtement que l'on peut encore distinguer; de là descendant, de part et d'autre, deux rampants, l'un se termine horizontalement du côté de la tourelle, l'autre vient s'arrêter à la corniche de la face sud.

La tourelle, qui flanque l'angle nord-ouest, se continue par un lanternon de diamètre légèrement plus large et porté en encorbellement par un rang de consoles cannelées. Dans la moitié supérieure le lanternon est percé de 3 baies étroites à sommet arrondi, séparées par quatre pilastres cannelés, dont les impostes ornés de deux rangs de palmettes supportent un simple bandeau ; les bases reposent sur un larmier. Une fenêtre, plus petite et sans caractère, s'ouvre du côté

du rampant nord ; un toit d'ardoises en éteignoir termine le tout.

Les contreforts qui épaulent les façades latérales et le chevet, sont de forme rectangulaire ; ils se terminent par un larmier droit, décoré de rosaces, surmonté d'un fronton triangulaire servant d'appui à un socle horizontal sur lequel se dresse une console renversée ; celle-ci s'accroche en haut par un rouleau et est ornée latéralement d'une volute à peine accusée. (1)

La corniche du toit repose sur une série de modillons ; en dessous court une plate-bande jadis ornée de fleurs de lys de grande dimension, alternant avec des écussons ; tous les éléments décoratifs ont été piochés et il n'en subsiste que l'arrachement, une fleur de lys seule est restée intacte à l'angle sud-ouest.

Un larmier, composé d'un listel et d'une douzaine, court au bas du talus des fenêtres, et forme bandeau tout le long de l'édifice depuis le contrefort angulaire sud-ouest (placé d'équerre) jusque et y compris l'étage inférieur de la tourelle.

On parvient aux combles par un escalier en pierre, à vis centrale, placé dans la tourelle et s'ouvrant par une porte à sommet arrondi à l'angle nord-ouest de la nef. La terminaison de cet escalier donne accès aux voûtes par une porte percée dans un mur arrondi qui représente le complément de la circonférence de la tourelle et repose sur une trompe, que nous avons déjà signalée à l'intérieur. Une plate-forme supérieure au niveau des fenêtres du lanternon sert de base au bâti où est suspendue une cloche moderne, donnée, lors de la restauration de 1860, par M. et Mme Chartier-Duraincy.

La charpente de la tourelle et du toit sont également modernes.

(1) Il est à remarquer que les trois contreforts de la face nord se terminent par un simple talus de forme triangulaire.

Dans son ensemble, cette chapelle de Châteaurouge présente un intérêt particulier ; c'est tout d'abord le seul édifice religieux que nous connaissons dans notre région, qui date de la première moitié du XVII^e siècle. Il faut remarquer également la parfaite unité de sa construction architecturale.

D'autre part la composition de son portique et le style de ses sculptures, aussi bien que celui des culs-de-lampe intérieurs, rappelle plus volontiers la dernière moitié du XVI^e siècle et particulièrement le style de Jean Goujon, que la décoration ordinaire de sa véritable époque.

Cette église vient heureusement d'être inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

